

# LA MONTAGNE

## CANTAL

8.10.2011

■ MURAT

## Le premier programme « Habiter mieux »

Le pays de Murat signe le premier programme « habiter mieux ». Ce nouveau dispositif d'aide à la rénovation thermique, s'adresse aux propriétaires les plus modestes. Il vient d'être lancé au Pays de Murat suite à la signature de contrat local d'engagement entre l'État et le Conseil général.

### Amélioration thermique

Consigné le 3 octobre par Marc-René Bayle, préfet du Cantal, délégué départemental de l'ANAH et Bernard Delcros, président de communauté de communes (\*), le protocole territorial du programme « Habiter mieux » vise à lutter contre la précarité énergétique, en faisant bénéficier les habitants de faibles revenus d'un financement des travaux d'amélioration thermique de leur logement.

« L'objectif pour le département du Cantal est



**HABITER MIEUX.** Marc-René Bayle, préfet du Cantal et Bernard Delcros, président de la communauté de communes de Murat.

de 750 logements Si nous avons une bonne mobilisation des intercommunalités, il pourra être atteint » a expliqué le préfet, soulignant le rôle de pionnier joué par la communauté de communes et le caractère exemplaire de cette signature pour l'ensemble du territoire du Cantal.

Bernard Delcros a pour sa part rappelé que l'OPAH du pays de Murat

est achevé, s'inscrit dans sa continuité et que d'autres aides existent et restent accessibles.

« Une politique dynamique de l'habitat est essentielle à plusieurs titres : nouvelles populations, maintien des services, des commerces, rénovation du bâti ancien, préservation du patrimoine. »

Un logement par mois devrait être concerné par l'opération « Habiter

mieux » d'ici la fin 2013. À l'apport de base de l'ANAH de 1.100 € s'ajoute un complément de la communauté de communes, qui déclenche un apport supplémentaire de 500 € de l'ANAH. Le Conseil général apportera également sa contribution, ce qui portera l'aide à 2.600 €. ■

(\* ) En présence des services de l'état et du Conseil général et de plusieurs maires et élus du territoire.